

EWETA CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2011

Présences

Administrateurs présents et excusés (en lien)

Pour le secrétariat EWETA

Sognia Angelozzi

Linda Benet

Lieu : L'Atelier à Jambes

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 octobre 2011
2. GT Budget 2012 : bilan intermédiaire de la consultation des fédérations provinciales
3. Modifications de l'AGW de subventionnement des ETA : compte-rendu de la rencontre du 7 novembre au Cabinet
4. Renouvellement autorisation de travail en ETA : suites de notre démarche
5. Divers
 - Démission d'administrateur
 - Projet de calendrier des réunions de CA pour 2012

Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2011

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

GT Budget 2012 : bilan intermédiaire de la consultation des fédérations provinciales

- Consultation des administrateurs de la FETAH
Jeudi 3 novembre à l'ETA Cambier
Les administrateurs estiment que les missions énumérées dans l'enquête de satisfaction de 2005 restent celles que doit remplir la fédération.
Ils préconisent de dresser un bilan des compétences nécessaires à l'accomplissement de ces missions.
Ils préconisent de réorganiser le secrétariat en fonction de ce bilan.
L'engagement d'une personne ayant des qualifications juridiques/économiques serait souhaitable.
Des services périphériques peuvent éventuellement être donnés sans que ceux-ci ne perturbent les services principaux souhaités par les membres et à condition que ces services soient budgétairement neutres.
- Consultation des administrateurs de la FETAL
Mardi 8 novembre à l'ETA les Gaillettes
Les administrateurs souhaitent que le secrétariat rende un service de conseils juridiques/économiques.
Il faudrait instaurer un mécanisme de collaboration officiel avec les fédérations provinciales (quelqu'un du secrétariat pourrait assister aux réunions des fédérations provinciales pour favoriser cette collaboration)
Ils préconisent que pour chaque mission dévolue au secrétariat il y ait une personne de référence.
Les fonctions du staff actuel doivent être redéfinies avec un maximum de personnes affectées aux missions de base de la fédération.
L'engagement d'un(e) universitaire en sciences juridiques/économiques spécialisé(e) en droit des entreprises, par ex, est préconisé.

Prochaines consultations

- ETA du Brabant wallon, mercredi 16 novembre à 17H à l'Entraide par le travail de Braine *(à l'heure où nous écrivons ce PV la réunion a été postposée au lundi 28 novembre)*
- FETAN : vendredi 18 novembre à 12H à l'ETA L'Atelier
- FETALUX : lundi 21 novembre à 9H à l'ETA le Saupont

Au CA du 15 décembre prochain, le GT « Budget 2012 » présentera les conclusions des consultations en ayant eu soin de faire un canevas identique pour toutes. Nous pouvons déjà constater que le travail est pris sous l'angle du contenu des missions qui sont prioritaires.

Ces conclusions serviront à établir les pistes budgétaires de 2012. Une série d'implications de l'accord non marchand auront un impact favorable au niveau des recettes de l'EWETA.

Rappel de la composition du GT « Budget 2012 » : Madame Sognia Angelozzi, Messieurs Guy Niset, Eric Chardon, Patrick Godart, Jean-François Declercq et Francis Lorenzonetto.

Modifications de l'AGW de subventionnement des ETA : compte-rendu de la rencontre du 7 novembre au Cabinet de la Ministre Tillieux

Les travaux du GT « Perte de rendement » composé par le Cabinet, l'AWIPH, les organisations syndicales (CSC et FGTB) et l'EWETA portent sur la révision de la grille de perte de rendement actuelle et sur la révision de l'ensemble de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002.

L'EWETA a souhaité que soit prise en compte sa position sur certains points débattus lors de notre précédent Conseil d'administration du 18 octobre :

- 1) règle de 20% de personnes handicapées dans l'encadrement (en général et pas seulement des moniteurs) : nous demandions d'assouplir la règle pour les petites et moyennes ETA.
Notre demande a été interprétée par les organisations syndicales comme une tentative de ne pas respecter la règle.
Il n'est pas certain que nous puissions toucher à cette règle car l'AWIPH n'était pas très réceptive et la FGTB avait une position bien arrêtée.
De plus, il est très difficile de faire passer une notion de souplesse dans un arrêté.
- 2) Limitation de la subvention à 75 %
L'AWIPH a accepté, sous injonction du Cabinet, de consulter une nouvelle fois ses instances juridiques pour voir si notre secteur ne pourrait pas être exempt de cette mesure.
Il n'y a plus de délai mais la directive européenne est valable jusqu'en 2012.
- 3) Grille d'évaluation de perte de rendement
L'EWETA ne veut exclure aucun critère de la grille actuelle y compris ceux liés à l'adaptabilité reprenant la trajectoire scolaire et professionnelle, par contre, il convient de pondérer autrement ceux-ci et notamment de sous pondérer la trajectoire scolaire.

Sur proposition des médecins des BR de l'AWIPH, il serait attribué une autre pondération aux critères liés à la déficience du travailleur mais toujours à concurrence de 50 %. On passerait à 4 catégories de déficience au lieu de 3 (20 % catégorie 1, 30 % catégorie 2, 40 % catégorie 3, 50 % catégorie 4)

La grille ainsi proposée va être testée auprès d'un panel de 100 travailleurs.
C'est à l'EWETA qu'il reviendra de mettre cela en œuvre et de déterminer qui fera partie de l'échantillon test.

Une nouvelle réunion du GT « Perte de rendement » est programmée pour le 9 janvier 2012, la grille y sera encore affinée avant le lancement du test.

4) Contrats d'entreprise

Partant des 2 points de blocage (assurance omnium et temps de déplacement) issus des travaux du CEFE spécial contrat d'entreprise, l'EWETA va interpeller le Ministre-président du Gouvernement wallon, Rudy Demotte, la Ministre Tillieux et l'Administratrice générale de l'AWIPH sur les travaux menés dans le cadre des contrats d'entreprise et plus particulièrement sur les matières qui doivent rester de la compétence de la commission paritaire tandis que d'autres comme le subventionnement et l'agrément sont de la compétence de l'AWIPH.

Dans le cas où nous ne serions pas entendus, nous interpellons l'UNIPSO (référence à tout le débat qui a déjà été mené au sein du non-marchand).

Pour l'encadrement du personnel en contrat d'entreprise, bien que le précédent CA du 18/10/2011 a accepté la proposition ayant trait à l'encadrement effectif de 10 % minimum par rapport au volume horaire hebdomadaire du contrat, les administrateurs souhaitent que cette décision soit revue.

Il faudrait pouvoir faire valoir qu'il peut y avoir des temps forts en entreprises et que la quantité du personnel occupé est mouvante.

Les ETA peuvent justifier l'aspect qualitatif mais pas l'aspect quantitatif.

Ils estiment qu'une règle quantitative est difficilement gérable et souhaiterait revenir sur une disposition plus souple.

Il faut néanmoins pouvoir prouver qu'il y a effectivement un suivi sinon les détachements en entreprises extérieures pourraient être considérés comme de l'intérim, ce qui est formellement interdit.

Il faut être vigilant car nous ferions le jeu des grands groupes industriels

En toute logique le travail doit être similaire à ce que l'ETA fait comme travail d'habitude et pas similaire au travail propre à l'entreprise cliente.

Il faut pouvoir expliquer en permanence que le travail de nos travailleurs est bien un travail d'ETA.

Notre présentation des choses ne doit pas montrer que nous ne sommes pas d'accord. On a fait le test : on reste persuadé qu'il vaut mieux qualifier que quantifier.

L'EWETA interpellera officiellement le CEFE et l'AWIPH pour leur communiquer notre position et demander de changer cette proposition.

Nous retiendrons comme point positif parmi les propositions avancées par le CEFE, le fait que l'AWIPH ne se mêle plus de l'aspect commercial de la convention entre l'ETA et son client.

Renouvellement autorisation de travail en ETA : suites de notre démarche

Nous avons interpellé l'AWIPH après le CA du 18/10/2011 mais nous n'avons pas encore reçu de réponse officielle de sa part. Nous avons eu des échanges avec le Cabinet en la personne de Monsieur Jean-Luc STRALLE et il s'avère qu'il s'agit d'une régularisation administrative de la durée.

Cela ne remet pas en cause la perte de rendement de ces travailleurs bien que nous craignons pour la catégorie C lors des futurs renouvellements d'autorisation.

Monsieur D'Hollander se veut rassurant en parlant d'erreur administrative et a signalé que l'on peut s'adresser directement à lui pour y voir plus clair dans les cas compliqués.

Divers

- Démission d'administrateur
Monsieur Marc Steffen de l'ETA La Lorraine 72 démissionne de son poste d'administrateur.
- Calendrier 2012
Les administrateurs s'accordent sur la périodicité des CA à raison d'un CA tous les 2 mois
En 2012 les lieux des réunions seront programmés suivant une tournante dans chaque province, aussi les fédérations proposeront un endroit qu'elles transmettront au secrétariat.
L'AG statutaire de juin se déroulera dans le Brabant wallon.
- Commission Parcs et Jardins DEHAIZE
L'EWETA a répertorié les ETA du secteur « Horticulture » et les a mises en correspondance avec la liste des Delhaize susceptibles de faire appel à leurs services.
Avant de transmettre cette liste au Delhaize il est souhaitable que les ETA s'entendent sur les prix et sur une politique commerciale commune.
Une réunion de la commission Parcs et Jardins Delhaize créée à cet effet sera organisée rapidement.
L'EWETA se limitera au rôle d'intermédiaire qu'elle tient actuellement.
Pour rappel : la première rencontre avec les managers de Delhaize a été faite avec un représentant de chaque fédération patronale du pays, VLAB, Febrap et EWETA.
C'est Delhaize qui a proposé de travailler avec « les parcs et jardins » en guise de test.

Stéphane Emmanuelidis, Président
Francis Lorenzonetto, Secrétaire